



Règlement intérieur de l'appel à projets

Le réseau HAPA, avec le soutien d'AG2R LA MONDIALE, renouvelle pour l'année 2025 - 2026 son appel à projets et le parcours d'accompagnement "#Développe ton HAPA".

Ce dernier est encadré par un règlement intérieur que les candidat-es et futur-es lauréat-es s'engagent à respecter. Voici les clauses de ce règlement :

Article 1 : Organisateur et partenaires

L'appel à projets "Développe ton HAPA" est organisé par l'association réseau HAPA domiciliée 9, rue Claude Parrot CS 72809 - 75012 Paris et représentée par Erwan Leduby-Basset, président.

Le partenaire de cet événement est AG2R LA MONDIALE.

Article 2 : Participation

Toute personne ou structure, porteuse d'un projet d'habitat accompagné et partagé, peut candidater à l'appel à projets.

La personne référente du dossier présentera en distanciel le projet auprès du jury. Cette même personne s'engage alors à participer à l'ensemble du parcours et des activités proposées dans ce cadre, si le projet qu'elle représente est lauréat.

En cas d'indisponibilité, une tierce personne peut être nommée comme "suppléant". La participation de ce suppléant au parcours devra obligatoirement être discutée en amont avec l'équipe chargée du parcours et validée par le réseau HAPA. Dans le cas contraire, le projet pourra être exclu du parcours.

Article 3 : Processus de candidature

La présélection se fera uniquement sur dossier de candidature en répondant au questionnaire en ligne.

Pour valider une candidature, l'envoi du questionnaire google form qui tient lieu de dossier de candidature est obligatoire. Le réseau met à votre disposition une trame

word qui reprend l'ensemble des questions du questionnaire. Il s'agit d'un support à la candidature mais en aucun cas d'une pièce-jointe à fournir. Il est recommandé de pré-remplir le dossier sur la trame word pour avoir une vue d'ensemble des questions puis de copier/coller les réponses dans le questionnaire en ligne.

En plus de l'envoi de ce dossier, vous pouvez nous envoyer toute pièce que vous jugerez utile pour nous présenter l'avancée de votre projet (projet de vie sociale et partagée, rapport d'activité, budget prévisionnel, justificatif foncier, permis de construire, programme des travaux, plan architectural, CV ...) par mail à l'adresse aap@reseau-hapa.eu ou par transfert (via wetransfer).

Seule la réception du questionnaire en ligne sera prise en compte pour valider la candidature. Si vous ne recevez pas de confirmation de réception de notre part suite à la soumission du questionnaire et à l'envoi des pièces-jointes, merci de vous rapprocher rapidement de nos équipes.

A noter qu'il est possible de revenir sur le questionnaire avant de l'envoyer. Vous pouvez le sauvegarder pendant 30 jours maximum en utilisant un compte google.

Seuls les dossiers envoyés avant **le 04 avril 2025** à minuit seront pris en compte.

Les dossiers seront ensuite analysés par un jury qui annoncera les sélectionné-es le **29 avril 2025**.

Si vous êtes sélectionné, une date et une heure vous seront communiquées afin de défendre votre projet en visioconférence devant un jury composé de partenaires financeurs, partenaires de l'écosystème ESS et membres du réseau HAPA.

Les lauréat-es seront annoncé-es **le 26 mai**.

Article 4 : Le parcours

Le parcours « Développe ton HAPA » s'adresse à des porteurs-ses de projet en émergence qui ont besoin de clés pour structurer leur ingénierie de projet et lever les freins.

Il se déroulera de **juin 2025 à juin 2026** et comprendra :

- 6 jours d'accompagnement collectif en présentiel à Paris
- 7 séances collectives en visio
- 15 heures de tutorat individuel
- une visite inspirante dans un habitat déjà ouvert
- 5000€ pour les lauréat-es ayant suivi le parcours dans son intégralité

Article 5 : Données Personnelles et utilisation du dossier de candidature

Les données collectées dans le formulaire doivent permettre l'analyse, la sélection et l'évaluation des demandes de soutien faites au Réseau HAPA. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le réseau HAPA. Elles sont destinées exclusivement aux équipes du réseau et à ses tiers mandatés à des fins de gestion interne. Pour le besoin de l'analyse des demandes, les personnes ayant accès à ces informations s'engagent à respecter le caractère confidentiel des renseignements fournis.

Les données seront collectées, gérées et conservées dans le cadre de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement (VE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018.

Ces données sont conservées pour une durée de 10 ans (dix ans) et ne font l'objet d'aucun transfert à des tiers en dehors de l'Union Européenne.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous bénéficiez également d'un droit d'accès à vos données pour leur rectification, à la limitation, la portabilité ou l'effacement, en contactant le réseau HAPA - contact@reseau-hapa.eu. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Les dossiers de candidature seront consultables par les membres de jury dans le cadre de l'étude des candidatures. AG2R LA MONDIALE aura également accès aux dossiers de candidature afin de pouvoir initier des partenariats éventuels en dehors de l'appel à projets, et uniquement dans cet objectif. Les jurys et partenaires s'engagent à respecter la confidentialité des projets.

Article 6 : Prix et remise d'attestation

Le réseau HAPA s'engage à verser les prix aux projets lauréats de “#Développe ton HAPA” à l'issue de la dernière séquence collective.

Les prix sont versés uniquement à des personnes morales et à condition que les lauréat·e·s aient suivi l'ensemble de leur parcours d'accompagnement.

Le réseau s'engage à remettre une attestation d'assiduité aux projets lauréats qu'ils pourront utiliser sans restriction.

Article 7 : Confidentialité et respect d'autrui

Les lauréat·es s'engagent à respecter la confidentialité des échanges sur les projets des intervenant·es amené·es à témoigner.

Les lauréat·es s'engagent à respecter l'intégrité des personnes qui interviennent dans les parcours : participant·es, membres de l'association réseau HAPA, expert·es.

Article 8 : Utilisation des Logos

Les lauréat·e·s pourront mentionner que leur projet est lauréat de l'appel à projets et utiliser le logo du réseau HAPA à cette fin uniquement.

Tout usage du logo du partenaire AG2R LA MONDIALE doit faire l'objet d'une demande auprès du réseau HAPA qui en référera au partenaire concerné.

Je soussigné(e),

demeurant au

.....
.....
.....
.....

et porteur du projet

.....
.....

m'engage à participer à l'appel à projets "Développe ton HAPA" et à respecter le présent règlement intérieur.

Fait à, le ... / ... /.....

Signature (veuillez ajouter la mention suivant : lu et approuvé)

Veuillez apposer vos initiales sur l'ensemble des pages du document.